

LE COURRIER DES VERNOIS

24

**CONCOURS PHOTO
<< MON REGARD SUR VERNY >>
MODALITÉS SUR LE DOCUMENT
JOINT À CE NUMÉRO !**



ÉDITO

« Cet acte incompréhensible et inadmissible sera puni comme il se doit. Plainte a été déposée par la municipalité. L'instruction suit son cours et la justice fait son travail ». C'était l'objet de mon éditorial, il y a plus d'un an.

A présent, le jugement a été rendu au nom du Peuple français, en ces termes :

« Par jugement du tribunal pour enfants de Metz en date du 19 juin 2013, messieurs T. et L. ont été déclarés coupables des faits qui leur étaient reprochés et se sont vus condamnés à 4 mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pendant 18 mois. Il leur est fait obligation de travailler, de suivre une formation et d'indemniser les victimes. Monsieur P. a été relaxé des faits d'incendie volontaire et reconnu coupable pour le surplus. Il s'est vu condamner à 120 heures de travail d'intérêt général à accomplir sur 18 mois. Les trois coupables ont été déclarés solidairement responsables du préjudice subi par la commune. L'affaire a fait l'objet d'un renvoi sur intérêts civils à l'audience du 18 septembre 2013. »

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas d'un mauvais roman mais de l'incendie du court de tennis couvert de Verny le 18 février 2012. Ce 19 juin, au tribunal, la commune était représentée par votre Maire et son premier Adjoint. Le Tennis Club était représenté par son Président.

Il en sera de même lors de l'audience du 18 septembre qui déterminera les dommages et intérêts. Ces trois jeunes vont donc purger leur peine et réparer ainsi le tort fait à la société. Il leur reviendra alors de faire le choix d'une vie chaotique de délinquant ou d'une vie honorable de citoyen responsable. Je fais le vœu que la 2^{ème} option soit la leur.

Bien sincèrement

Votre maire :
Marie-Thérèse Gansoinat-Ravaine
Conseillère Régionale de Lorraine

NOTRE ÉCOLE

L'école n'est pas un établissement public au sens juridique du terme et n'a pas de budget propre. Le financement des dépenses de fonctionnement de l'école est donc assuré par le budget communal.

La commune a à sa charge plusieurs dépenses obligatoires. Celles-ci sont fixées par l'article L212-5 du Code de l'Éducation. Elles sont relatives à la construction, la reconstruction, l'extension et l'entretien des écoles publiques, au logement des instituteurs, à l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, au chauffage et éclairage des classes ainsi qu'à la rémunération des personnels de service.

L'école de Verny est une entité regroupant les écoles élémentaire et maternelle.

Ses dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire toutes les charges courantes qui se renouvellent chaque année civile, se répartissent en 2012 de la manière suivante :

- Fournitures d'entretien : 2506 €
 - Location standard téléphonique : 840 €
 - Fournitures scolaires : 5555 €
 - Photocopies : 1067 €
 - Téléphone : 1518 €
 - Personnel (ATSEM/maternelle) : 53828 €
 - Gaz : 8413 €
 - Electricité : 3580 €
 - Entretien tableau interactif : 199 €
 - Subventions sorties : 3473 €
- Soit une moyenne de 368,41 € par enfant en 2012**

A cela s'ajoutent les dépenses d'investissement. La commune a décidé de réaliser la réfection d'une classe par an, ainsi les classes de l'école maternelle se renouvellent (peinture, électricité, placards) sur trois années (2011-2012-2013). En 2012, la dépense était de 14660 €.

La rénovation de l'école en 2009-2010 a généré une partie de l'emprunt réalisé en 2009 (700 000 € sur 15 ans). La partie concernant l'école engendre un remboursement de 30 000 € environ par an. En 2010, l'école s'est équipée d'un tableau interactif et d'une valise d'ordinateurs dans le cadre de l'école numérique, la participation de la commune était de 3500 €.

Outre les aspects financiers, un dialogue constructif s'établit entre la commune, l'école et les parents de manière institutionnalisée dans le cadre des conseils d'école mais aussi de manière moins formelle. L'école ce sont surtout des élèves qui apprennent les contraintes et les joies de la vie en collectivité, qui mettent en place les savoirs et les compétences, bases de leur future vie d'adulte.

Site de l'école : www4.ac-nancy-metz.fr/p-verny

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le but est de favoriser la réussite des enfants par deux actions principales :

- Répartir les enseignements sur 9 demi-journées (au lieu de 8) afin que les durées quotidiennes d'apprentissage scolaire soient plus courtes et que la pause du milieu de journée soit plus longue ;
- Permettre à chacun d'accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques ...

Le conseil municipal a demandé une dérogation d'application de la réforme à la rentrée 2014 afin d'avoir le temps de préparer un projet éducatif territorial (PEDT), c'est-à-dire une organisation des activités scolaires et périscolaires. Ce PEDT sera élaboré par la municipalité en partenariat avec les différents intervenants : enseignants, conseil d'école, accueil périscolaire, associations locales, CCAS. Il permet à nos instances locales d'être acteurs de la réforme plutôt que de s'en tenir aux directives qui seraient appliquées par défaut au niveau académique. Un comité de pilotage va commencer à y travailler.



- 1) Salle de jeux : tous les jours les enfants de maternelle l'utilisent pour des exercices rythmiques, de motricité ou d'EPS (photo équilibre en salle de jeu)
- 2) Classe transplantée : tous les ans les élèves de CE2 partent pour une semaine (photo fouilles archéologiques)
- 3) Sorties scolaires : au moins une par année et par classe (photo jeu de l'oie à Bliesbrück)
- 4) Enfants au travail
- 5) Récréation : moment privilégié de jeu, elle est aussi un apprentissage de la vie collective et de la gestion des conflits
- 6) Aire de jeux maternelle : vivre et jouer ensemble pour devenir les citoyens de demain
- 7) Fête scolaire : elle a lieu tous les deux ans, le jour de la kermesse organisée par l'APE

L'ÉCOLE VUE PAR DES ENFANTS DE 9 ANS

« La maternelle, c'est trop bien parce qu'on joue et que les maîtresses sont très gentilles »

« A l'école j'aime les mathématiques surtout la multiplication et la division, le sport et la récré. Je n'aime pas faire des dictées »

« J'aime moyen l'école. J'aime bien avoir des bonnes notes. Ce que je préfère à l'école, ce sont les calculs et la peinture »

« Ce que j'aime à l'école c'est l'orthographe, les maths, l'anglais, les cadeaux de fête des pères et de fête des mères et surtout le voyage en Dordogne. Je n'aime pas me lever le matin pour aller à l'école, aussi je suis toujours en retard »

« J'adore faire des mathématiques mais je n'aime pas conjuguer les verbes. J'aime le sport et j'adore les évaluations d'histoire. Je n'aime pas les listes de mot, j'aime l'art visuel. A la récréation, j'adore voir les combats de cartes et aussi les faire. Je déteste quand ma mère me réveille pour aller à l'école »

« J'aime l'école car on apprend des choses comme les mathématiques, la conjugaison, la grammaire, l'histoire, la géographie et la religion. Le voyage en Dordogne m'a fait découvrir des choses magnifiques »

« L'école, c'est bien parce que j'apprends des choses qui me serviront plus tard. J'aime bien travailler, comme ça, j'aurai un bon métier. J'aime bien l'école »

« J'adore l'école parce qu'il y a un maître trop rigolo. J'ai adoré la Dordogne et j'aimerais bien y retourner »

« J'aime bien l'école en général. A l'école, je n'aime pas trop les mathématiques, c'est pas trop mon truc, moi j'adore la lecture. J'aimerais qu'on fasse du sport plus souvent. J'aimerais qu'il y ait moins d'enfants dans la cour car on se bouscule »

« Pour moi l'école, c'est pour se faire des amis et bien travailler. On apprend des nouveaux trucs et de nouvelles matières »



Responsable de la publication :
Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE
Articles et photos : les conseillers municipaux
Mairie de Verny
6 rue de la Mairie - 57420 Verny
Tél : 03 87 52 70 40
Fax 03 87 52 42 10
mairie.verny@wanadoo.fr
<http://www.verny.fr>

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL DU 29 AVRIL 2013

Principales décisions :

- Décision modificative du budget primitif 2013 (diagnostic énergétique)
- Versement de la subvention d'équilibre du périscolaire (38 776,82 €)
- Attribution d'une subvention de 2011,50 € à l'École pour le financement des sorties scolaires
- Demande de subvention (DETR) pour la réfection du mur du cimetière
- Transfert de la compétence « équipements sportifs dédiés à la pratique du football » à la CCV
- Adhésion des communes de Pagny-lès-Goin, Vigny, Cherisey et Coin-lès-Cuvry au Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Seille
- Convention de mise à disposition des locaux de l'accueil périscolaire dans le cadre du Relais Assistants Maternels (CCV)
- Acquisition de terrain à l'euro symbolique auprès du conseil général de la Moselle (parcelles 28, a et b section 01, rue des Chenevières)

TRAVAUX ET AMÉLIORATIONS



Rénovation Centre Socio Culturel Faber

Objectifs :

- améliorer l'accessibilité et l'accueil des PMR et handicapés (rénovation complète des toilettes, de l'escalier principal et des portes d'entrée)
- améliorer la qualité d'accueil des utilisateurs (rénovation de salle du bar et du hall d'entrée, création de placards)
- faire des économies d'énergie et limiter les coûts de fonctionnement (mise en place de luminaires de type LED et isolation des murs et des plafonds)
- réactualiser les normes électriques et de sécurité

Coût de l'opération : 112 584,60 €

Financements :

- 8000 € (7,11%) au titre du fond de soutien du Conseil Régional de Lorraine
- 17 121 € (15,21%) au titre de la DETR
- 87 463,60 € (77,68%) à la charge de la commune

Le Centre socio culturel Faber est un bien collectif attrayant et polyvalent qui permet à tous les vernois d'y pratiquer leurs activités favorites qu'elles soient culturelles, sociales et/ou sportives. Il est également possible de le louer pour des manifestations d'ordre privé, qu'elles soient commerciales ou familiales. Vous pouvez réserver auprès du secrétariat de mairie, lequel vous transmettra les formulaires nécessaires et enregistrera vos arrhes afin de valider votre demande (**voir tarifs ci-dessous**).

	Grande salle	Petite salle	Bar	Cuisine et bar	Salle de sports
Utilisateurs vernois					
Réunions (tarif horaire)	6,50 €	4,50 €	5,50 €	18 €	
Repas, bals, diners dansants, mariages	100 €	30 €	47 €	100 €	300 €
Utilisateurs extérieurs et activités commerciales					
Réunions, apéritifs, pots (tarif horaire)	15 €	10 €	12 €	35 €	
Repas, bals, diners dansants, mariages	260 €	60 €	88 €	230 €	640 €

Les logements communaux, construits en même temps que le groupe scolaire dans les années 70, avaient pour vocation de loger les enseignants. Ces locaux à présent loués avaient besoin d'une réfection importante. L'isolation du toit terrasse et de la dalle est terminée. Les menuiseries et huisseries ont été changées. Cet été, le raccordement au gaz sera effectué et les chaudières changées.

Le carrefour rue du Moulin/rue des Chenevières a été sécurisé. Il est désormais interdit de stationner côté Chenevières, afin de favoriser la sortie des véhicules de la rue du Moulin. En compensation, un parking de huit places a été créé de part et d'autre du terre-plein central.

Au parc, après le composteur communal, voici l'hôtel à insectes et les ruches ...

La présence des insectes est indispensable dans les écosystèmes. Le but de l'hôtel à insectes est de les protéger en leur offrant un abri provisoire en cas d'intempéries ou un nid pour passer l'hiver ou se reproduire.

Les abeilles sont menacées par l'emploi massif des insecticides et elles sont indispensables pour la pollinisation de nos vergers et potagers. Elles vivent dans une ruche, qui est un petit monde très organisé. Quand la population devient trop grande, la reine part avec la moitié des ouvrières ... c'est un essaim. Merci à Gérard Leblanc d'en avoir installé un à l'entrée du parc et de veiller sur lui.



CE PRINTEMPS À VERNY...



Exposition Empire Napoléonien - images d'Epinal, figurines et soldats de plomb - organisée par la commune les 20 et 21 avril



Inauguration du boulodrome le 5 mai, en hommage à André Pozzi, fondateur de la Pétanque vernoise



Commemoration Armistice, organisée par les anciens combattants et le souvenir français en partenariat avec la commune et les enfants de l'école, le 8 mai



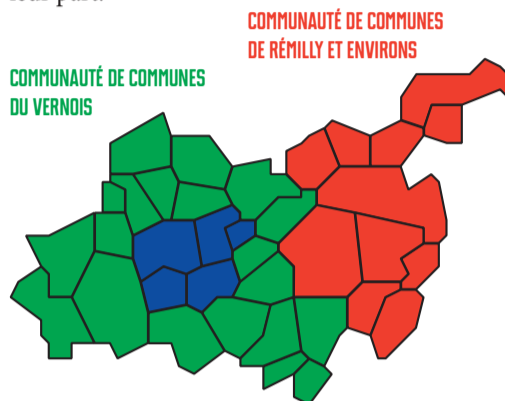
Fête de la musique le 21 juin

FUSION

Par arrêté du Préfet du 16 mai 2013, la fusion des trois communautés de communes du Vernois, de l'aéroport et de Rémyilly a été prononcée ; elle sera effective au 1^{er} janvier 2014. Cette nouvelle intercommunalité prendra le nom de Communauté de Communes du Sud Messin et son siège sera situé à Verny. Elle sera composée de 35 communes pour une population de 15 505 habitants.

La C.C. du Val St Pierre est rattachée quant à elle à la communauté d'agglomération de Metz Métropole contre sa volonté de fusionner avec le Sud Messin, comme le souhaitait d'ailleurs la grande majorité des communes concernées. Un recours est déposé au Tribunal Administratif par la C.C. du Val St Pierre.

Quoi qu'il advienne, les élus sont au travail pour préparer ces différentes fusions qui vont demander beaucoup d'efforts et de sagesse de leur part.



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES D'ACCUEIL DE L'AÉROPORT DE LA RÉGION LORRAINE

LOTISSEMENT COMMUNAL D'ACTIVITÉS ARTISANALES ET COMMERCIALES

La commune a reçu son permis d'aménager la zone dite «le Fort», d'une superficie de 14 000 m², ayant pour vocation à accueillir des activités artisanales et commerciales. Des parcelles de terrain sont encore disponibles, elles sont vendues par la commune selon la surface nécessaire à l'activité du futur acquéreur. Lorsque 70 % des parcelles seront commercialisées, la commune se chargera de faire les travaux de viabilité et de voirie (prolongation de la route d'accès au carrefour contact jusqu'à la gendarmerie).

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie de Verny.

INSOLIVRES

A l'initiative de la Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques (CG 57), la bibliothèque de Verny a organisé pour la première fois cette manifestation le 9 juin dans le parc du château. Après un pique-nique, des animations ont été proposées autour du livre. Les enfants, avec la complicité de leurs parents, ont participé à un jeu de l'oie géant avec des questions sur la nature disséminées dans le parc, les réponses pouvaient être trouvées dans des livres. Dans un atelier où le recyclage est devenu un art, de vieux livres se sont transformés par magie en hérissons pour le plaisir de tous. Jeux de société géants, coin lecture à l'ombre et exposition de livres sur la nature et le jardinage ont complété cette animation qui a eu un réel succès. Elle sera renouvelée sans aucun doute l'an prochain sous une autre forme.

Horaires d'été bibliothèque
juillet : mercredi 16h-18h / samedi 10h-12h
août : mercredi 16h-18h



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Gabin Grandjean-Collignon né le 28 février
Lilou Hitzges-Dorn née le 30 avril
Baptiste Kuhn-Coffion né le 20 mai
Léa Gaudry-Willemin née le 22 mai
Inès Heinz-Weiler née le 2 juin

MARIAGES

Emmeline Klein et Guillaume Lallement le 4 mai
Céline Kissel et Jimmy Maurice le 11 mai

NOS PEINES

Manuel Lopez Gonzalez le 8 avril
Remigio Feregotto le 8 avril

ON EN CAUSE

NOUVELLES ACTIVITÉS

En décembre 2012 puis en janvier 2013 sont venus s'implanter dans les anciens locaux de Shopi - 30 rue Nationale - un cabinet de kinésithérapie et une auto-école. Tous deux ont répondu à une demande locale croissante.

- Laëtitia Noiré et Benjamin Hillard, exerçant déjà comme kinés à Fleury, ont ainsi pu étendre leurs créneaux horaires. **Sur rendez-vous au 06 89 98 27 14 - accès par parking ancien Shopi**
- L'auto-école Cerest est la 5^e du nom en Moselle. Elle accueille déjà 73 élèves à Verny, avec des taux de réussite exceptionnels au code et à la conduite. **Secrétariat et code : lundi-mardi-jeudi-vendredi 16h-19h ; mercredi 13h-19h ; samedi 9h-12h ; 03 87 38 79 08**

Pour compléter le large éventail des professions paramédicales, une psychologue s'installe à Verny. Elle vous reçoit sur rendez-vous pour des entretiens individuels (enfants, adolescents, adultes et seniors) ou des consultations familiales. Un temps d'écoute et de soutien psychologique vous aidera à surmonter les épreuves de la vie (anxiété, stress, séparation, deuil, dépression) afin de retrouver équilibre et bien-être.

Sylviane Martet : 06 06 44 58 46

UNE ROSE UN ESPOIR

15^{ème} édition pour cette opération destinée à collecter des fonds pour la recherche contre le cancer, réalisée par des motards bénévoles les 27 et 28 avril. Encore une forte progression pour les dons cette année : 656 921 € pour la Lorraine, remis à la Ligue contre le Cancer lors d'une belle fête à Pournoy-la-Chétive. Merci à tous !

CROTTE ALORS !

Nous rappelons que des sacs plastiques prévus pour recueillir les déjections canines sont gratuitement à disposition à la Mairie, ainsi qu'un distributeur à l'entrée du parc du château. Nous invitons vivement les personnes concernées à utiliser ces «toutounets». De nombreux vernois se plaignent de ces excréments indésirables, aussi bien dans les zones d'habitat individuel que collectif. De même, merci de bien vouloir respecter la sécurité de chacun en laissant les trottoirs libres de circulation pour les piétons, et une parfaite visibilité pour les automobilistes notamment aux carrefours.

AGENDA

- **Mairie :**
 - **Lundi 1^{er} juillet :** conseil municipal
 - **Horaires d'été :** mairie fermée les après-midi du 15 juillet au 16 août inclus, ouverte tous les matins de 9 h à 12 h
 - **Samedi 7 septembre de 10 h à 12 h :** permanences des élus
- **Parc ouvert tous les jours de 10 h à 20 h** en juillet et août
- **Dimanche 7 juillet au stade :** tournoi de foot inter-quartiers
- **Samedi 13 juillet à partir de 18 h cour du château :** fête nationale. Feu d'artifice offert par la municipalité, restauration organisée par le Football Club
- **Samedi 7 septembre au Centre Faber :** forum des associations
- **21-22-23 septembre au Centre Faber :** bourse aux vêtements d'hiver / AFRV
- **Samedi 28 et dimanche 29 septembre :** fête du village et brocante
- **Vendredi 4 octobre à la mairie :** soirée poésie / CCAS